

CL/191/SR.1  
4 février 2013

**COMPTE RENDU**

**DU**

**CONSEIL DIRECTEUR**

**191<sup>ème</sup> SESSION**

**22 et 24 octobre 2012**

**QUEBEC (Centre des Congrès de Québec)**

## ORDRE DU JOUR

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour et propositions pour l'élection du Président/de la Présidente de la 127 <sup>ème</sup> Assemblée (CL/191/A.1 et A.2) .....	4
2. Approbation du compte rendu de la 190 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/190/SR.1)	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/191/3a)-R.1) .....	4
b) Situation de certains Membres .....	5
c) Demandes de statut d'observateur .....	5
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 190 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur (CL/191/4a)-R.1) .....	5
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	5,10
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 190 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 190 <sup>ème</sup> session du Conseil directeur .....	5
b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP (CL/191/5b)-R.1) .....	6
c) Journée internationale de la démocratie (CL/191/5c)-R.1) .....	7
6. Situation financière de l'UIP (CL/191/6-R.1) .....	7
7. Projet de programme et de budget pour 2013 (CL/191/7-P.1) .....	7,10
8. Mise en œuvre de la stratégie de l'UIP pour 2012-2017 (CL/191/8-P.1, P.2 et Inf.1) ...	11
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/191/9-R.1) .....	13
10. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP	
a) Séminaire régional sur le thème Fédérer les initiatives et expériences parlementaires nationales pour une lutte efficace contre la traite et le travail des enfants (CL/191/10a)-R.1) .....	8
b) Séance d'information parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (CL/191/10b)-R.1) .....	8
c) Débat régional sur les Parlements sensibles au genre (CL/191/10c)-R.1) .....	8
d) Réunion parlementaire à l'occasion de la XIX <sup>ème</sup> Conférence internationale sur le sida (CL/191/10d)-R.1) .....	9
e) Conférence mondiale 2012 sur l'e-Parlement (CL/191/10e)-R.1) .....	9
f) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'état de droit (CL/191/10f)-R.1) .....	9
g) Septième Réunion des Présidentes de parlement (CL/191/10g)-R.1) .....	9

	<u>Page(s)</u>
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires (CL/191/11a)-R.1) .....	14
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election de deux membres suppléants (CL/191/11b)-P.1 et P.2) .....	15
ii) Rapport du Comité (CL/191/11b)-R.1) .....	15
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election de trois membres titulaires et d'un membre suppléant (CL/191/11c)-P.1-P.6) .....	22
ii) Rapport du Comité (CL/191/11c)-R.1) .....	23
d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/191/11d)-R.1) .....	23
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de trois membres titulaires et de deux membres suppléants (CL/191/11e)-P.1- P.3) .....	24
f) Groupe consultatif sur le VIH/sida (CL/191/11f)-R.1) .....	24
g) Réunion des jeunes parlementaires (CL/191/11g)-R.1) .....	24
12. 128 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (CL/191/12-P.1) .....	24
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/191/13-P.1) .....	25
a) Réunions statutaires	
b) Réunions spécialisées et autres	
14. Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2013 (CL/191/14-P.1 et P.2) .....	26
15. Elections au Comité exécutif (CL/191/15-P.1 et P.2) .....	26

## PREMIERE SEANCE

**Lundi 22 octobre 2012**

La réunion est ouverte à 9 h.25 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi (Maroc).

### Point 1 de l'ordre du jour

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT/DE LA PRESIDENTE DE LA 127<sup>ème</sup> ASSEMBLEE (CL/191/A.1 et A.2)**

**L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/191/A.1 est adopté.**

**M. S. Eda (Japon)** propose que M. Donald Oliver, Président du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, soit nommé président de la 127<sup>ème</sup> Assemblée.

**Le Conseil directeur approuve cette nomination par acclamation.**

### Point 2 de l'ordre du jour

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 190<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/190/SR.1)**

**Le compte rendu de la 190<sup>ème</sup> session du Conseil directeur est approuvé.**

### Point 3 de l'ordre du jour

#### **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR**

##### **a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/191/3a)-R.1)**

**Le Président** constate qu'il n'y a aucune demande officielle, à cet égard, à soumettre au Conseil. Le Sénat du Lesotho, en accord avec l'Assemblée nationale, a adopté une résolution demandant que le statut de Membre du Lesotho soit accordé aux deux Chambres du Parlement. Le Président considère que le Conseil directeur est disposé à approuver la recommandation du Comité exécutif relative à cette demande, telle que figurant dans le document CL/191/3a)-R.1.

**Il en est ainsi décidé.**

**b) Situation de certains Membres**

Le **Président** a le plaisir d'informer le Conseil qu'aucun Membre n'est passible de suspension pour arriérés.

**c) Demandes de statut d'observateur**

Le **Président** informe le Conseil qu'aucune demande de statut d'observateur n'a été reçue.

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**a) Sur ses activités depuis la 190<sup>ème</sup> session du Conseil directeur  
(CL/191/4a)-R.1)**

Le **Président** donne lecture de son rapport d'activités depuis la 190<sup>ème</sup> session du Conseil directeur, figurant au document CL/191/4a)-R.1.

**b) Sur les activités du Comité exécutif**

Le **Président** dit que le Comité exécutif a délibéré pendant deux jours pleins. La plupart des questions débattues faisant l'objet d'autres points de l'ordre du jour du Conseil, il y reviendra ultérieurement. Il constate que le Comité a approuvé un Code de conduite et une politique de lutte contre la fraude et la corruption, établis par le Secrétariat dans le cadre de son action pour l'amélioration des systèmes de gestion, de l'efficacité et de la transparence. Le Comité a désigné un nouveau président de la Commission consultative chargée de régler les différends entre personnel et direction. Enfin, le Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), M. M. Bosc, a présenté un rapport détaillé sur les activités de l'ASGP au Comité.

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP  
DEPUIS LA 190<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**

**a) Rapport oral du Secrétaire général sur les activités de l'UIP  
depuis la 190<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**

Le **Secrétaire général** dit que l'UIP a poursuivi l'application de la Stratégie adoptée l'an dernier. L'Organisation continue d'aider et soutenir beaucoup de parlements, forte de sa parfaite connaissance des bonnes pratiques et des procédures parlementaires. Cette action privilégie les pays sortant d'un conflit ou en transition vers la démocratie.

L'UIP continue aussi d'œuvrer à l'égalité entre hommes et femmes et elle est sur le point d'achever la formulation d'un plan d'action pour des Parlements sensibles aux questions de genre.

L'UIP continue, par ailleurs, son action emblématique en faveur des droits de l'homme des parlementaires. Certains parlementaires sont menacés, d'autres emprisonnés ou bien déchus de leur mandat, d'autres enfin privés de leur droits. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est actuellement saisi de plus de cent cas.

Sur le travail de l'UIP avec les Nations Unies et leurs institutions, le Secrétaire général évoque la résolution marquante adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 2012. Cette résolution, très importante sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, reconnaît la place indispensable des parlements vis-à-vis des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'aide au développement, le Secrétaire général rend hommage aux Membres de l'UIP pour le travail accompli lors de l'Assemblée précédente de l'UIP à Kampala. Il rappelle l'adoption de la résolution sur L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ? Ce texte a été reconnu notamment par l'Organisation mondiale de la santé. Plusieurs parlements ont demandé à l'UIP de les aider à définir des programmes pour la mise en œuvre de cette résolution et plusieurs organismes et parlements donateurs sont prêts à financer le travail de l'UIP dans ce domaine.

Le Secrétaire général évoque ensuite le renforcement de l'UIP en tant qu'organisation. Des propositions ont été faites pour renforcer les Assemblées, les Commissions permanentes et la Commission UIP des Affaires des Nations Unies en recadrant leur travail, en intensifiant la participation des Membres et en réfléchissant à la durée des Assemblées statutaires. Il invite les Groupes géopolitiques à ouvrir un débat sur ces propositions puis à en rendre compte.

Avec la désignation d'une nouvelle directrice de la communication et une meilleure utilisation des médias sociaux, la nouvelle stratégie de communication a pour but d'accroître la visibilité de l'UIP. En outre, le recrutement d'un nouveau responsable des TI et du web permettra de renforcer l'identité visuelle de l'UIP dans l'année qui vient.

Enfin, le Secrétaire général dresse un bilan de la gestion de l'UIP. Grâce au Sous-Comité des finances, qui vient d'achever une année pleine de travail, un processus budgétaire amélioré et plus complet a vu le jour. De plus, l'UIP a adopté de nouveaux outils de transparence tels que le Code de conduite et la politique de lutte contre la fraude et la corruption.

S'agissant des mouvements de personnel, le Secrétaire général remercie le Parlement égyptien d'avoir détaché un responsable chargé de conseiller l'UIP sur les affaires arabes, ainsi que le Parlement de la République de Corée d'avoir détaché une analyste. Il envisage de promouvoir trois directeurs – M. M. Chungong, Mme A. Filip et Mme A. Lorber-Willis – aux postes D1 auxquels ils avaient été initialement recrutés. En outre, il entend faire de M. Chungong le Secrétaire général adjoint, ce qui revient simplement à officialiser les fonctions qu'il remplit déjà en l'absence du Secrétaire général. Le coût de ces promotions en termes d'augmentations de traitement serait minime et pourrait être absorbé par le budget existant. Il pense qu'il est important de maintenir et renforcer l'équipe de direction actuelle.

Le Secrétaire général conclut en remerciant la Secrétaire du Conseil directeur et du Comité exécutif, Mme Jill Toedtli, qui prend sa retraite à la fin de l'année après des années de bons et loyaux services.

## **b) Rapports annuels présentés par les Membres de l'UIP** (CL/191/5b)-R.1)

**Le Secrétaire général** en vient au rapport objet du document CL/191/5b)-R.1 sur les mesures prises par les Membres en vue de la mise en œuvre des résolutions de la 124<sup>ème</sup> Assemblée. Il observe que moins d'un tiers des Membres ont soumis un rapport, ce qui représente un recul par rapport à l'année dernière. Certes, tous les parlements n'ont pas les moyens permettant de répondre aux questionnaires pour diverses raisons : ressources insuffisantes, écueil de la langue et nature intersectorielle des questionnaires. C'est pourquoi il s'efforce de faciliter la rédaction des rapports. Il rappelle aux Membres que, même si l'adhésion à l'UIP est un droit, ils sont tenus de respecter un minimum d'obligations.

**c) Journée internationale de la démocratie**  
(CL/191/5c)-R.1)

Le **Secrétaire général** rappelle que le 15 septembre 2012 marquait la 5<sup>ème</sup> édition de la Journée internationale de la démocratie. Il se félicite des activités de nombreux parlements célébrant cette Journée internationale, notamment des débats spéciaux, des expositions et, dans le cas de l'Uruguay, la présentation d'un timbre spécial. Il invite le Conseil à revenir au document CL/191/5c)-R.1 pour plus d'informations sur la célébration de cette journée. Enfin, il rappelle les dernières publications de l'UIP, toutes disponibles sur le site de l'Organisation.

Point 6 de l'ordre du jour

**SITUATION FINANCIERE DE L'UIP**  
(CL/191/6-R.1)

Le **Secrétaire général** invite le Conseil à se reporter au document CL/191/6-R.1 qui expose la situation financière de l'UIP au 31 août 2012. Le montant des arriérés de contributions a été ramené de CHF 1,9 million à CHF 1,4 million étant donné que des Membres se sont acquittés de leurs contributions depuis la date à laquelle le document en question a été établi. Un excellent résultat par rapport aux années précédentes.

Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2013**  
(CL/191/7-P.1)

Le **Secrétaire général** rappelle tout d'abord aux Membres le processus de présentation du projet de programme et de budget pour 2013. Il donnera un aperçu général du document tandis que le Président du Sous-Comité des finances, M. K. Örnfjäder, évoquera le processus et les considérations politiques ayant présidé à l'élaboration du budget. Il indique aussi que les Groupes géopolitiques débattront du budget lors de leurs réunions suivantes.

Le total des recettes provenant des contributions mises en recouvrement devrait s'établir à CHF 10,94 millions pour 2013. La contribution du personnel, totalisant CHF 973.000, se fonde sur les effectifs actuels.

Les contributions volontaires devraient s'élever, selon les projections, à CHF 1,5 million. Ce montant se fonde sur l'accord pluriannuel de financement conclu avec l'Agence suédoise de développement international (ASDI), le PNUD, la Commission européenne, l'USAID et, notamment pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), l'Organisation mondiale de la santé et le Partenariat mondial pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Les dépenses brutes de fonctionnement s'établissent à CHF 13,62 millions. La réduction des dépenses dans des activités de base a été compensée par l'augmentation des contributions volontaires. En outre, des économies ont pu être réalisées grâce à des réductions d'effectif, sachant que, par ailleurs, les personnels détachés à l'UIP par des parlements viennent en grossir l'effectif.

Pour conclure, le Secrétaire général rappelle que l'UIP est en mesure de mettre en œuvre sa Stratégie pour 2012-2017 grâce au maintien des contributions volontaires.

**M. K. Örnfjäder, Président du Sous-Comité des finances**, dit que c'est la première fois que les instances dirigeantes ont été si étroitement associées à toutes les étapes de la construction du budget de l'UIP. Ce budget est conçu pour répondre au gel des contributions sachant que beaucoup de Membres sont astreints à l'austérité économique. Il rappelle aussi qu'il n'y a pas eu d'augmentation des contributions, mais simplement l'arrivée de nouveaux Membres. De plus, il indique que le montant des contributions des Membres est en baisse par rapport à 2007.

Pour équilibrer un budget resserré, le Président informe les Membres que le Comité exécutif a proposé le gel, en 2013, des provisions pour gros travaux de réparation de l'immeuble, mais que les efforts de compensation des émissions de carbone doivent se poursuivre. En outre, le budget prévoit que l'UIP bénéficie de CHF 1,5 million à titre de contributions volontaires, mais ce montant sera en fait proche de CHF 1,9 million, de nouvelles annonces de contributions ayant été faites en faveur de certains objectifs stratégiques, à savoir la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et le Programme du Partenariat entre hommes et femmes.

En conclusion, il recommande au Conseil d'adopter le budget 2013.

**Le Président** reporte la suite de l'examen de ce point à la séance suivante du Conseil.

#### Point 10 de l'ordre du jour

### **RAPPORT SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

- a) **Séminaire régional sur le thème Fédérer les initiatives et expériences parlementaires nationales pour une lutte efficace contre la traite et le travail des enfants**  
(CL/191/10a)-R.1)

**Le Secrétaire général** informe le Conseil à propos du séminaire régional tenu à Abuja en collaboration avec la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Il rappelle que l'UIP aide les Parlements membres à adopter des lois contre la traite des enfants.

- b) **Séance d'information parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20)**  
(CL/191/10b)-R.1)

**Le Secrétaire général** dit que la Conférence a rappelé la nécessité de fixer de nouveaux objectifs de développement pour l'après-2015. La contribution de l'UIP consistait en une séance d'information à l'intention des parlementaires présents à la Conférence avec les divers chefs d'Etat. Les participants ont invité l'UIP à renforcer la contribution parlementaire aux processus découlant de Rio+20.

- c) **Débat régional sur les Parlements sensibles au genre**  
(CL/191/10c)-R.1)

**Le Secrétaire général** dit que ce débat régional, tenu à Valparaíso, portait sur les conclusions de l'étude y afférente de l'UIP. Certaines de ses recommandations se retrouvent dans le projet de plan d'action de l'UIP pour l'égalité entre hommes et femmes au Parlement.

**d) Réunion parlementaire à l'occasion de la XIX<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le sida**  
(CL/191/10d)-R.1)

**Le Secrétaire général** rappelle que, dans les locaux de cette conférence internationale majeure tenue à Washington, le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida a organisé une réunion parlementaire à laquelle de très nombreux parlementaires ont assisté. Cette manifestation a mis en lumière le travail accompli par l'UIP.

**e) Conférence mondiale 2012 sur l'e-Parlement**  
(CL/191/10e)-R.1)

**Le Secrétaire général** dit que la Conférence, tenue à Rome en collaboration avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement et la Chambre des députés italienne, encourage les commissions parlementaires chargées des TIC et des affaires connexes à faire connaître leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

Il invite les Membres à consulter le rapport et à cliquer sur les liens y afférents pour consulter les communications faites à la conférence. Il rend hommage au Parlement du Royaume-Uni qui avance à grands pas vers la technologie du Cloud ainsi qu'au Parlement de la République de Corée, qui fait décidément de la transparence son cheval de bataille, permettant aux citoyens de savoir à n'importe quel moment où se trouvent leurs élus.

**f) Réunion parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'état de droit**  
(CL/191/10f)-R.1)

**Le Secrétaire général** rappelle que, dans le cadre de la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIP a organisé une réunion parlementaire sur l'état de droit. Cette décision avait été prise vu l'importance de la question dans la Stratégie de l'UIP et sachant qu'un débat allait lui être consacré à l'Assemblée générale. Il informe les Membres que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une Déclaration de haut niveau sur l'état de droit, saluant le rôle essentiel des parlements.

**g) Septième Réunion des Présidentes de parlement**  
(CL/191/10g)-R.1)

**Mme M. Kumar (Inde)**, Présidente du Lok Sabha, fait un rapport sur la réunion tenue à New Delhi les 3 et 4 octobre 2012, et qui a permis d'adopter l'Initiative de New Delhi pour des parlements sensibles au genre. Elle rappelle les sept mesures à prendre pour que les parlements intègrent réellement le souci de l'égalité entre hommes et femmes : permettre aux femmes de participer pleinement à la vie politique, faire de l'égalité hommes-femmes une priorité parlementaire, améliorer le cadre de travail au Parlement, renforcer les responsabilités touchant au programmes de l'égalité entre hommes et femmes, formuler de nouvelles lois, participer aux commissions parlementaires et veiller à débattre de cette question au Parlement.

**Le Président** informe les membres que le quorum est de 101.

La séance est levée à 10 h.50.

## DEUXIEME SEANCE

**Mercredi 24 octobre 2012**  
(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h.30, sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi (Maroc).

Point 4 de l'ordre du jour  
(suite)

### **Rapport du Président**

#### **b) Sur les activités du Comité exécutif**

**Le Président** informe le Conseil que le Comité exécutif a épuisé son ordre du jour la veille. Au début de la semaine, il a débattu des dispositions statutaires relatives à la qualité de Membre, notamment celles régissant la suspension, sur la base d'un document établi par le Secrétariat. Il rappelle que ce document a également été examiné par certains Groupes géopolitiques ces derniers jours. Il invite le Conseil directeur à approuver les conclusions suivantes :

- L'UIP repose sur l'idée fondamentale que le dialogue est le moyen privilégié de règlement des différends. Pour être efficace, elle s'efforce de parvenir à l'universalité. Cela a été réaffirmé tout récemment dans la Stratégie de l'UIP 2012-2017.
- Les Statuts et Règlements guident l'Organisation. On n'y trouve aucune disposition prévoyant l'exclusion de Membres. Les dispositions relatives à la suspension de l'affiliation sont formulées de manière restrictive et ont été appliquées dans ce sens.
- Les arguments mis en avant à maintes reprises en faveur d'une interprétation juridique, et non politique, des dispositions statutaires relatives aux Membres paraissent aujourd'hui aussi convaincants qu'ils l'étaient alors. Le Comité exécutif voudra peut-être s'abstenir de proposer une nouvelle disposition qui lui accorderait le pouvoir discrétionnaire de suspendre ou d'exclure un Membre pour des raisons politiques.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 7 de l'ordre du jour  
(suite)

### **Projet de programme et de budget pour 2013** (CL/191/7-P-1)

**Le Président** rappelle au Conseil les interventions du Secrétaire général et du Président du Sous-Comité des finances recommandant l'adoption du budget 2013. Les Groupes géopolitiques ayant déjà examiné le budget, il ouvre le débat sur cette question.

**Le Secrétaire général** informe le Conseil que, lors de la réunion du Comité exécutif la veille, la délégation japonaise a demandé, par le truchement d'une autre délégation, à l'UIP de revoir les affectations budgétaires, de faire des économies et appliquer le principe « scrap and build » (pas de nouveaux programmes sans suppression d'autres programmes). La délégation a aussi demandé que sa contribution – la plus élevée des Membres de l'UIP actuellement fixée à 11,75 pour cent – soit révisée à la baisse eu égard aux difficultés économiques. Le Comité n'a pas eu l'occasion de rencontrer la délégation japonaise depuis qu'il a reçu cette proposition. Cependant, il assure au Conseil que le Sous-Comité étudiera la demande japonaise lors de sa prochaine réunion qui sera consacrée à l'examen du barème futur des contributions et des budgets.

**M. R. del Picchia (France)** demande si le réajustement de la contribution d'un Membre implique une réduction du budget ou si le montant soustrait serait réparti entre les autres Membres. Autrement dit, y aurait-il réduction du budget ?

**Le Secrétaire général** rappelle que, lors de l'Assemblée tenue à Berne en octobre 2011, le Conseil a adopté un barème de contributions pour tous les Membres. Ce barème doit être réajusté suite aux modifications apportées au barème des contributions de l'ONU qui lui a servi de modèle. Une contribution maximale a été fixée pour l'un des Membres, le Japon, à 11,75 pour cent. Si elle est modifiée, le budget devra être réduit à hauteur de la modification, ou bien le manque à gagner devra être réparti sur tous les Membres et ainsi absorbé. La question étant complexe, il propose de demander au Sous-Comité des finances de l'examiner en détail et de se réunir à cette fin avec la délégation japonaise.

**M. K. Ornfjäder**, Président du Sous-Comité des finances, informe le Conseil que le Sous-Comité n'a pas encore eu la possibilité de rencontrer la délégation japonaise à propos de la lettre qui lui a été remise par le membre cambodgien du Comité exécutif lors de la dernière réunion. Cependant, il indique aux Membres que cette question sera examinée à la prochaine réunion du Sous-Comité.

**Le Président** dit qu'il considère que le Conseil directeur est disposé à adopter le budget 2013.

**Il en est ainsi décidé.**

#### Point 8 de l'ordre du jour

#### **Mise en œuvre de la stratégie de l'UIP pour 2012-2017**

(CL/191/8-P.1, P.2 et Inf.1)

**Le Président** prie le Conseil de se reporter au document CL/191/8-P.1 qui comporte des propositions relatives au format des Assemblées statutaires, au fonctionnement des Commissions permanentes et au statut de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Il rappelle que le Comité exécutif a examiné ces propositions en détail et que les Groupes géopolitiques en ont débattu au cours de l'Assemblée.

**Le Secrétaire général** informe le Conseil que le document en question a été distribué au début de la semaine et confirme que tous les Groupes géopolitiques ont pu en débattre. Plutôt que de parcourir l'ensemble du document, il énumère les modifications apportées suite à la dernière réunion du Comité exécutif. Le paragraphe 8 du document relatif à la composition

des délégations a été modifié par ajout d'une disposition faisant obligation aux délégations de respecter l'équilibre hommes-femmes et l'équilibre politique. En outre, il a été proposé que les délégués affectés à une commission permanente assistent à deux réunions consécutives au moins pour assurer un minimum de continuité.

Il observe que le texte recueille un large consensus. Il reste donc à traduire la proposition en documents de travail spécifiques, à déterminer les conséquences en termes de coût ainsi que les modifications éventuelles à apporter aux Statuts et Règlements. Il faudra ensuite que le Comité exécutif examine les documents de travail lors de l'Assemblée de Quito, puis en octobre 2013. Les changements éventuels prendraient effet à partir de 2014.

**Le Président** considère que le Conseil directeur est disposé à approuver cette proposition.

### **Il en est ainsi décidé.**

**Le Président** informe le Conseil que le Secrétariat va étudier la mise en œuvre des modifications convenues. Lors de l'Assemblée de Quito, le Conseil examinera les propositions relatives au nouveau format de l'Assemblée et les amendements à apporter aux Statuts et Règlements pour que les changements prennent effet en 2014.

Il invite le Conseil à examiner la proposition portant extension du mandat du Groupe consultatif sur le VIH/sida, tel que figurant dans le document CL/191/8-P.2.

**Le Secrétaire général** rappelle au Conseil le programme lancé, depuis longtemps, par l'UIP pour promouvoir l'action parlementaire de lutte contre le VIH/sida. Simultanément au lancement de ce programme, il y a sept ans, un groupe consultatif avait été créé. Ce groupe était constitué de parlementaires du monde entier rompus aux questions de santé publique et à la lutte contre le VIH/sida. Ils conseillent l'UIP du point de vue parlementaire sur ses programmes d'activité dans ce domaine et recommande des politiques. La proposition vise à étendre le mandat du Groupe de sorte qu'il recouvre également les questions de santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né.

Cette mesure est essentiellement imputable au fait que l'UIP a fortement accru, au cours des quatre dernières années, ses activités visant à aider les parlements à respecter les OMD 4 et 5 relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé de la mère. Ce programme est similaire à celui de la lutte contre le VIH/sida, en ce sens qu'il vise à développer les bonnes pratiques et à mobiliser tous azimuts pour aider les parlements à légiférer au mieux dans ce domaine et à contrôler l'action des gouvernements. Les réalités financières actuelles ne permettent pas de créer une nouvelle structure chargée de ces questions, d'où la proposition de les incorporer au mandat du groupe consultatif sur le VIH/sida.

Il ajoute que le document se subdivise en deux parties : la proposition d'extension du mandat du Groupe consultatif et une annexe comportant les règles prélevées dans les documents existants.

**M. R. del Picchia (France)** rappelle au Conseil les limites budgétaires fixées par la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et s'inquiète de l'impact éventuel de cette proposition sur le budget.

**Le Secrétaire général** lui répond que les donateurs, intéressés par le travail de l'UIP sur la santé de la mère et de l'enfant, ont proposé un soutien financier. En conséquence, l'UIP va bien recevoir des fonds supplémentaires qui seront consacrés à ce domaine. Il assure aux Membres que cela n'aura pas d'incidences sur le budget de l'UIP.

Le **Président** dit qu'il considère que le Conseil directeur est disposé à approuver la proposition.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 9 de l'ordre du jour

**Coopération avec le système des Nations Unies**  
(CL/191/9-R.1)

**M. M. Traoré (Burkina Faso)**, Président du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, rend compte de la toute dernière mission parlementaire sur le terrain, effectuée du 10 au 14 septembre au Monténégro et en Albanie. Il invite le Conseil à se reporter au rapport du Groupe qui comporte 14 pages, extrêmement détaillées, sur cette visite. Il rappelle que, depuis sa création en 2008, le Groupe a lancé de nombreuses initiatives relevant de sa compétence. Les visites sur le terrain effectuées par le Groupe ont notamment été très utiles.

Il explique que les missions sur le terrain ont pour objet de renforcer les liens entre les parlements nationaux et les Nations Unies afin que les parlements s'approprient véritablement les processus lancés par les Nations Unies et se perçoivent comme des partenaires à part entière de l'ONU sur le terrain.

Lors de sa toute dernière visite, le Groupe s'est réuni avec des présidents de parlement, des présidents de commission, des représentants de l'ONU dans les pays, le PNUD et d'autres institutions de l'ONU, divers donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG).

L'une des conclusions est que les parlements peuvent, et doivent, être davantage associés aux Nations Unies afin de peser sur les décisions de cette organisation. Il estime que le temps est venu de resserrer les liens entre les diverses entités des Nations Unies et les parlements.

Pour conclure, il dit que les parlements devraient charger un seul et même organisme du suivi des affaires de l'ONU, des processus et des rapports y afférents. Souvent, lorsque des institutions de l'ONU visitent des projets dans les pays, les parlements manquent singulièrement de visibilité. Il considère que les institutions de l'ONU devraient s'ouvrir davantage aux parlements, mais que ceux-ci doivent être mieux informés sur le travail effectué par les diverses institutions de l'ONU dans leurs pays respectifs.

**M. F.-X. de Donnea (Belgique)** se félicite de voir qu'il est fait mention, en page 3 du rapport, de la volonté de l'UIP de travailler étroitement avec le Bureau du PNUD chargé de la coopération technique et du renforcement des capacités. Il observe que, dans certains pays, les activités des ONG font doublon. Etant donné que certaines de ces ONG et autres organismes similaires disposent de budgets importants, notamment le National Democratic Institute des Etats-Unis, l'UIP doit soigneusement réfléchir à son implication. Il pense que l'UIP devrait discuter avec le PNUD et les autres parties prenantes à New York d'un programme global. Il est urgent de supprimer les doubles emplois et il faudrait tenir une réunion de coordination pour organiser le travail par région de façon efficace.

Le **Secrétaire général** dit que l'UIP est consciente de la prolifération des interventions et que cette question a été récemment soulevée au Comité exécutif. L'UIP préconisera une réunion de coordination avec les diverses organisations concernées.

**M. R. del Picchia (France)** approuve le délégué de la Belgique. Il pense lui aussi qu'il faut organiser les actions et définir clairement les objectifs. Selon lui, c'est à l'UIP de prendre les devants en l'espèce. Il suggère une réunion à New York, où se trouvent les sièges de la plupart des institutions, lors de la prochaine Audition parlementaire de l'UIP aux Nations Unies, le 5 décembre. Il demande s'il est possible d'organiser au moins une réunion préparatoire.

Le **Secrétaire général** dit qu'une réunion pourrait être organisée à New York. Cependant, objecte-t-il, la plupart des sièges des institutions en question ne se trouvent pas dans cette ville, seul le PNUD fait exception. Les autres sont basés à Bruxelles et dans d'autres capitales européennes, à Washington, et en Afrique. L'UIP a déjà ouvert des discussions avec d'autres parties prenantes.

Il invite le Conseil à se reporter au rapport sur les activités de l'UIP effectuées en coopération avec les Nations Unies, objet du document CL/191/9-R.1.

#### Point 11 de l'ordre du jour

#### **Activités des organes pléniers et comités spécialisés**

##### **a) Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires**

(CL/191/11a)-R.1)

**Mme B. Amongi (Ouganda)**, seconde vice-présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, présente le rapport sur la réunion tenue le 21 octobre. Cette réunion faisait suite aux travaux du Comité lors de l'Assemblée précédente, tenue à Kampala, et devait préparer la réunion qui se tiendra à l'occasion de la prochaine Assemblée à Quito.

Elle informe le Conseil que beaucoup de membres ont donné des informations sur l'action parlementaire entreprise suite à l'adoption de la résolution de l'UIP sur L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ? Beaucoup de mesures remarquables ont été prises dans ce domaine, attestant l'importance et le poids de la résolution au niveau mondial.

L'égalité entre hommes et femmes dans les rapports des trois Commissions permanentes a également fait l'objet d'un débat. S'agissant du sujet d'étude choisi par la première Commission permanente, il en ressort que les femmes sont les principales victimes des conflits. Elles subissent des viols et des violences sexuelles utilisées comme armes de guerre. Pour ce qui est du sujet d'étude retenu par la deuxième Commission permanente, cette commission estime que le commerce équitable doit prendre en compte le rôle essentiel et les droits des femmes des zones rurales. La Commission pense que le rapport doit réaffirmer le Document final de Rio+20, notamment le rôle des femmes dans le développement durable. La Commission se félicite des possibilités offertes par les médias sociaux, pour ce qui concerne le sujet d'étude de la troisième Commission permanente. Reste que des problèmes d'accès subsistent dans certains pays et aussi que les médias sociaux sont parfois dévoyés et donnent lieu à des abus. Le rapport suggère qu'il faudrait des lois pour contrôler les médias sociaux et empêcher les abus, mais sans restreindre la liberté d'expression.

Le Comité a ensuite discuté des préparatifs de sa prochaine réunion. Il a convenu de débattre des points de l'ordre du jour proposés par la première et la deuxième Commissions permanentes lors de la 128<sup>ème</sup> Assemblée, à savoir : Responsabilité de protéger – le rôle des parlements dans la protection des civils, et Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable. Il a été décidé que le dialogue entre hommes et femmes, l'après-midi, serait consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes. En

outre, il a été convenu que la réunion-débat sur les enfants réfléchirait aux initiatives parlementaires envisageables pour la défense des droits des enfants handicapés. Le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre a également été débattu et approuvé. Le Comité est fier d'avoir été associé à l'élaboration de ce document et espère qu'il sera adopté par l'Assemblée.

**b) Comité des droits de l'homme des parlementaires**

**i) Election de deux membres suppléants**

(CL/191/11b)-P.1 et P.2)

**Le Président** informe le Conseil qu'il y a deux postes de membre suppléant à pourvoir au Comité, en remplacement de M. P. Martin-Lalande (France) et Mme A. Kairuki (République-Unie de Tanzanie). Deux candidatures ont été reçues : celles de M. A.B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) et Mme I. Støjberg (Danemark). Il invite le Conseil à élire les candidats comme membres suppléants du Comité.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Comité**

(CL/191/11b)-R.1)

**M. K. Tapo (Mali)**, Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, avant de faire le point sur les travaux du Comité, donne un aperçu des méthodes de travail adoptées dans un souci d'efficacité. Le Comité est le plus souvent saisi de plus de cent cas simultanément. Il a donc cherché à rationaliser ses méthodes de travail afin de résoudre un plus grand nombre de cas en moins de temps. En juillet 2012, il a adopté de nouvelles méthodes et quatre changements stratégiques.

Premièrement, le Comité établit désormais une liste de cas prioritaires. Lors de chacune de ses réunions, il s'occupe d'abord des cas nécessitant une action immédiate sans passer en revue, comme il le faisait auparavant, l'ensemble des cas. Il assure, toutefois, aux membres que tous les cas sont examinés au moins une fois par an.

Deuxièmement, pour mieux anticiper, le Comité entreprendra davantage de missions sur le terrain mais diminuera le nombre de ses réunions, préférant le contact direct avec les sources et les autorités parlementaires locales. Les membres des organisations et des agences régionales et internationales seront contactés et invités à soutenir les missions.

Troisièmement, le Comité prendra des mesures visant à accroître sa visibilité, ce qui implique un engagement plus grand de la part des Membres de l'UIP. Il s'attachera à interagir davantage avec les Membres et à les informer des problèmes qu'il rencontre sur des cas bien précis. L'une de ces mesures consiste en une séance d'information, le lendemain, sur le thème "Immunité parlementaire : avantage ou inconvénient ?"

Enfin, il a été convenu de rendre publics tous les cas afin de promouvoir efficacement les droits de l'homme et de conférer plus de transparence aux travaux du Comité. En outre, les membres du Comité rechercheront la solidarité et le soutien d'autres parlementaires, et essaieront de travailler plus directement avec les Groupes géopolitiques.

Lors de l'Assemblée de Québec, plutôt que d'évoquer tous les cas, il a informé le Conseil que le Comité n'en a examiné que 20 considérés comme prioritaires. Au cours de cette session, le Comité a examiné le cas de 135 parlementaires, dans 35 pays. Le rapport évoque essentiellement les cas touchant à 13 pays.

## République démocratique du Congo

Depuis le début de l'année, le Comité est saisi de nombreux cas concernant des parlementaires actuels et anciens de la République démocratique du Congo. M. Pierre Jacques Chalupa, ancien parlementaire, a été arrêté le 2 février 2012 par la Garde présidentielle pour usage de faux document d'état-civil. Depuis, il est détenu à la prison de Kinshasa.

M. Agboyibo, ancien premier ministre du Togo, s'est rendu à Kinshasa au nom du Comité, du 25 juillet au 2 août 2012. Il n'a pu consulter le dossier de M. Chalupa bien qu'il s'agisse d'un document public. Aussi M. Agboyibo a-t-il conclu que les accusations contre M. Chalupa manquent de crédibilité et que l'intéressé a été arrêté pour des motifs politiques.

En outre, 29 autres parlementaires ont été déchus de leur mandat lors des élections législatives et présidentielles, la Cour suprême ayant invalidé les résultats de nombreux parlementaires. Leur cas a été soumis au Comité au motif que leur mandat a été arbitrairement invalidé. Au cours de sa mission, M. Agboyibo devait participer à des audiences de la Cour suprême, mais ces audiences ont été reportées à la dernière minute. Le Comité redoute que la Cour suprême de justice n'ait prononcé des jugements malgré des vices majeurs de procédure et le non-respect des droits de la défense.

Dans le cas de M. Eugène Diomi Ndongala, parlementaire de l'opposition, le Comité a reçu deux versions contradictoires. D'après les sources, M. Ndongala a été enlevé par la police nationale le 27 juin 2012 pour "réapparaître" le 11 octobre 2012. Cependant, d'après certaines autorités, il aurait fui pour éviter d'être arrêté car il était accusé de viol de mineurs. Le 19 juillet 2012, le Procureur général a demandé à l'Assemblée nationale la levée de l'immunité parlementaire de M. Ndongala.

Le Comité a fait part de ses profondes préoccupations quant aux allégations et à la détention de M. Ndongala, arbitraire selon certains. En outre, le Comité ne sait que penser des deux versions contradictoires. Les accusations de viol, entachées de vices de procédure, sont profondément préoccupantes. Le Comité a préconisé une enquête indépendante dans cette affaire.

**Le délégué de la République démocratique du Congo** dit que le Gouvernement de Kinshasa a examiné ces cas. Il prend acte des déclarations graves faites sur la République démocratique du Congo. Le plus préoccupant est, sans doute, l'appel adressé aux autorités compétentes dans le rapport du Comité pour qu'elles prennent les mesures nécessaires et remédient à la situation. De plus, le rapport insinue que la Cour suprême de justice essaierait d'éliminer l'opposition en supprimant les droits de ses membres. Or, sur les 17 cas d'invalidation en 2007, deux seulement concernent des opposants et 15 des membres de la majorité. L'accusation est donc très grave.

Le Comité devrait examiner de plus près les cas des parlementaires congolais. Il ajoute que, suite aux élections, les résultats provisoires ont été publiés immédiatement et que, deux mois plus tard, la Cour suprême publiait les résultats définitifs. Actuellement, les autorités examinent les cas des parlementaires qui ont été confirmés mais une zone grise subsiste pour ceux qui n'ont pas été officiellement élus.

M. Ndongala a été poursuivi pour viol sur deux mineurs qui, en compagnie de leurs parents, se sont exprimés à la radio et à la télévision. Ce fait n'a rien à voir avec le cas, mais il illustre la gravité de l'affaire et montre que l'Etat est dans son droit lorsqu'il décide d'enquêter sur ce cas. Il considère que le cas a été traité trop rapidement par le Comité.

Quant à M. Chalupa, il n'a jamais été parlementaire. Son élection a été invalidée et il est poursuivi pour usage de faux documents de nationalité. Pourtant, ces faits ne figurent pas dans le rapport. Le jugement le concernant n'a été rendu que très récemment. La République démocratique du Congo exprime de fortes réserves sur le rapport du Comité.

**M. K. Tapo** n'est pas surpris que la délégation de la République démocratique du Congo ne voie pas le rapport du même œil que le Comité. Cependant, il assure au délégué que les cas dont il est question ont été examinés avec le plus grand soin par le Comité et n'ont pas été montés de toute pièce. Pour ce qui est de M. Chalupa, le Comité le tient bien pour un parlementaire contrairement aux autorités congolaises. Il a établi que M. Chalupa a eu la qualité de parlementaire au cours de la législature de 2006.

**Le délégué de la République démocratique du Congo** dit que le statut de parlementaire de M. Chalupa a été invalidé. Certes, il a été parlementaire pendant un certain temps, mais il a été déchu de son mandat lorsque les autorités ont établi qu'il avait obtenu sa nationalité sur la foi de faux documents.

**M. K. Tapo** dit que le Comité est très préoccupé par le fait que le fonctionnaire qui lui a fourni le faux document de nationalité a été acquitté. Pour ce qui est des 29 autres cas, ils sont actuellement soumis au Comité, sachant que la Cour constitutionnelle dont la création est souhaitée n'a toujours pas été mise en place.

**Le Conseil directeur adopte par consensus les projets de résolution relatifs au cas de M. Pierre Jacques Chalupa, au cas des 29 parlementaires, au cas de M. Eugène Diomi Ndongala et prend acte des réserves exprimées par la délégation de la République démocratique du Congo.**

#### **Tchad**

En février 2008, alors que les rebelles attaquaient la capitale, M. Ngarleji Yorongar, parlementaire de l'opposition, a été arrêté à son domicile par des militaires, qui l'ont emmené vers une destination inconnue et torturé. Selon sa version des faits, il a réussi à s'échapper début mars 2008 alors qu'on l'emmenait vers un cimetière où il devait être exécuté. Il s'est réfugié au Cameroun puis en France, où il a obtenu l'asile politique.

Le Comité est saisi de ce cas depuis quatre ans. Or, les personnes qui ont violé les droits de l'homme de M. Yorongar n'ont pas encore été identifiées et aucun suspect n'a été arrêté. Quelques progrès ont été accomplis lorsqu'un rapport a été publié, en août 2008, par la Commission nationale d'enquête, chargée par le Président du Tchad de faire la lumière sur les événements de février 2008. Ce rapport implique les Forces de défense et de sécurité du Tchad dans l'arrestation de M. Yorongar et d'autres parlementaires de l'opposition. Le dossier de M. Yorongar a été envoyé au Procureur et l'intéressé a été entendu, mais l'enquête reste au point mort depuis des années. Le Comité, après avoir rappelé son inquiétude dans cette affaire, a invité le Conseil à demander aux autorités compétentes de veiller à ce que l'enquête soit menée avec diligence.

Le Comité a le plaisir d'informer le Conseil que la Cour suprême de justice a clos la procédure à l'encontre de M. Gali Ngothé Gatta, parlementaire de l'opposition. La Cour suprême a acquitté M. Gatta de l'accusation de chasse illégale au phacochère et de corruption, qui pesait sur lui depuis le 7 mars 2012.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de M. Ngarleji Yorongar et au cas de M. Gali Ngothé Gatta.**

## **Bahreïn**

Deux anciens parlementaires, M. Mata Ebrahim Matar et M. Jawad Fairuz Ghuloom, ont fait l'objet de poursuites pour participation à des manifestations alors qu'ils étaient encore membres du parlement. A la date du rapport, l'un des deux était encore poursuivi. Cependant, le Comité ne comprend toujours pas que, un an après leur arrestation, les autorités n'aient pas lancé de procédure à l'encontre du responsable du traitement qui leur a été infligé. Le Comité invite les autorités de Bahreïn à faire le maximum pour offrir rapidement et concrètement réparation à ces deux parlementaires.

**Le délégué de Bahreïn** remercie les membres du Comité pour le travail accompli. Cependant, il note que le rapport passe sous silence la lettre envoyée au Comité le 17 octobre. Il note aussi que le rapport indique que le Comité a envoyé le projet de rapport le 27 septembre. A son avis, l'omission par le rapport de la correction proposée invalide le document. Les deux parlementaires en question ont démissionné en compagnie d'autres membres du parlement. Au moment de leur arrestation, ils n'étaient plus parlementaires mais citoyens ordinaires. La proposition de comparaître devant le Comité pour faire la lumière sur cette affaire est restée sans réponse. Il demande le retrait du rapport jusqu'à ce que ce document fasse mention de la lettre envoyée par les autorités du Bahreïn le 17 octobre.

**M. K. Tapo** observe qu'il y a confusion. Les deux hommes en question étaient parlementaires lorsque le Comité a été saisi de leur cas. Pour ce qui est de la lettre susmentionnée, le résumé qui en a été fourni indique qu'une action législative est en cours et que le Comité en a été dûment informé.

**Le délégué de Bahreïn** déclare que le Président du Comité s'appuie sur des informations trompeuses et répète que les parlementaires en question ont déjà démissionné. Il ajoute que la demande de comparution devant le Comité est restée sans suite. Il ne voit pas pourquoi on continuerait d'examiner ces cas puisque les parlementaires concernés ont été libérés.

**M. K. Tapo** répète que les deux hommes en question étaient bien parlementaires à la date des manifestations et de leur arrestation.

**Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de résolution relatif au cas de M. Matar Ebrahim Matar et de M. Jawad Fairuz Ghuloom, et prend acte des réserves exprimées par la délégation de Bahreïn.**

## **Cambodge**

M. Sam Rainsy, chef de l'opposition, a été condamné à neuf ans de prison. Cette condamnation l'empêche, de fait, de se porter candidat au scrutin de 2013. De plus, il a été déchu de son mandat parlementaire. On l'accuse d'avoir, en octobre 2009, retiré des bornes provisoires sur la frontière avec le Viet Nam. Il a également été poursuivi pour fausses informations parce qu'il avait déclaré, pour sa défense, que lesdites bornes étaient clairement situées en territoire cambodgien. Le Comité estime que ces questions sont purement politiques et doivent donc être résolues comme telles. Le Comité regrette que M. Rainsy ne puisse rentrer au Cambodge pour participer aux élections de 2013.

**Le délégué du Cambodge** informe le Conseil que le Cambodge examine avec la plus grande attention la violation prétendue des droits de M. Rainsy. L'Assemblée nationale cambodgienne s'est attachée à respecter l'état de droit. M. Rainsy, par contre, n'a pas exercé ses fonctions dans le cadre de l'état de droit. C'est pour cette raison que son immunité a été levée. Il a été déclaré coupable des faits qui lui étaient reprochés et condamné par les tribunaux.

**M. K. Tapo** rappelle au Conseil que ce cas s'éternise. Il observe que le procès de M. Rainsy s'est tenu à huis clos et que l'intéressé n'a donc pu comparaître pour assurer sa défense. La résolution invite tous les partis politiques cambodgiens à faire en sorte que le chef de l'opposition puisse participer au prochain scrutin.

**Le délégué du Cambodge** répond que la procédure de levée de l'immunité de M. Rainsy a été conforme à la législation cambodgienne. Il ne s'agit nullement d'un acte politique.

**Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de résolution relatif au cas de M. Sam Rainsy et prend acte des réserves exprimées par la délégation du Cambodge.**

**M. K. Tapo** dit que le Comité a reçu de bonnes nouvelles concernant le cas de Mme Mu Sochua : la Cour d'appel l'a acquittée et elle a recouvré son immunité parlementaire. Par conséquent, le Comité a accepté de clore son cas mais a néanmoins invité l'Assemblée nationale du Cambodge à réexaminer sa procédure de levée de l'immunité parlementaire pour la préserver des vices de forme motivés par des considérations politiques.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Mu Sochua.**

## Iraq

M. Mohammed Al-Dainy, dans l'exercice de ses activités parlementaires, a publiquement, et à maintes reprises, dénoncé l'usage de la torture par les forces nationales de sécurité dans des centres de détention secrets. M. Al-Dainy a été condamné à mort en janvier 2010 ayant été déclaré coupable des accusations graves qui pesaient sur lui. Or, le Comité estime que lesdites accusations sont fausses et qu'elles ont été montées de toute pièce, comme le prouve le rapport de la commission spéciale mise en place par le Parlement iraquien en mars 2012. Le Comité considère que le procès dans son ensemble doit être invalidé et que la condamnation à la peine capitale doit être levée d'urgence.

**Le délégué de l'Iraq** constate que le cas est soumis pour la quatrième fois au Conseil. La décision a été prise par l'appareil judiciaire à l'encontre d'un ancien membre du Parlement. M. Al-Dainy n'a pas été soumis à la torture. Il rappelle la promesse faite à M. Al-Dainy de lui permettre de rentrer en Iraq pour assurer sa défense.

**M. K. Tapo** observe que l'affaire est ambiguë puisque M. Al-Dainy a déjà été reconnu coupable.

**Le délégué de l'Iraq** indique que la peine capitale pourrait être annulée si des faits nouveaux étaient présentés. Il rappelle que la condamnation restera en sursis jusqu'au retour de M. Al-Dainy en Iraq pour y assurer sa défense.

**Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de résolution relatif au cas de M. Mohammed Al-Dainy et prend acte des réserves exprimées par la délégation de l'Iraq.**

### **Malaisie**

M. Anwar Ibrahim, dirigeant du parti d'opposition l'Alliance populaire, a été jugé et acquitté de l'accusation de sodomie. La procédure, suivie par un observateur de l'UIP, inspirait les doutes les plus sérieux quant au respect des droits de l'accusé. Le Comité a fait part de son intention de continuer à suivre ce cas.

Plus récemment, M. Ibrahim a été accusé d'incitation à l'émeute et de non-respect d'une ordonnance du tribunal relative à sa participation à une manifestation pour des élections libres et régulières. Le Comité s'inquiète de ces nouvelles accusations étant donné les irrégularités entachant les comparutions précédentes de M. Ibrahim devant les tribunaux. Le Comité entend suivre la procédure et il enverra un observateur si nécessaire.

**Le délégué de la Malaisie** déclare qu'un appel ayant été intenté, il faudrait peut-être permettre à la justice de suivre son cours sans ingérence. Il réaffirme son attachement à la séparation des pouvoirs. Pour ce qui est des dernières accusations, M. Ibrahim et quatre autres personnes ont à répondre de l'enlèvement de barrières, comme le montrent des enregistrements vidéo. Il répète que chacun a le droit de participer à des manifestations pacifiques.

**Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de résolution relatif au cas de M. Anwar Ibrahim et prend acte des réserves exprimées par la délégation de la Malaisie.**

### **Maldives**

Le Comité s'inquiète profondément du climat de violence et de confrontation qui persiste aux Maldives. Il déplore l'assassinat d'un parlementaire et ne doute pas que les pouvoirs publics feront de leur mieux pour traduire les auteurs de ces crimes en justice. Le Comité ne comprend pas, par ailleurs, qu'aucune action en justice n'ait été lancée à l'encontre des policiers qui ont brutalisé des parlementaires le 8 février 2012. Il demande aux autorités compétentes de redoubler d'efforts à cet égard.

Beaucoup de parlementaires de l'opposition font l'objet de poursuites pour avoir participé à des manifestations, ou simplement exercer leur liberté d'expression. Le Comité préconise l'envoi d'une mission aux Maldives pour recueillir des informations de première main sur ces affaires complexes et faire le point sur la situation politique.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 19 parlementaires.**

### **Pakistan**

M. Syed Hamid Saeed Kazmi a été détenu de mars 2011 à août 2012, à Islamabad, pour des actes présumés de corruption financière commis au cours du pèlerinage à la Mecque en 2010. Il a été libéré sous caution en août 2012. Malgré une enquête approfondie, aucune preuve à charge n'a été rapportée. En outre, M. Kazmi a été gravement blessé dans une tentative d'assassinat dont il a fait l'objet en 2009. Il était alors Ministre des affaires religieuses, chargé de réduire l'influence des groupes religieux militants. Le Comité craint que M. Kazmi ne bénéficie pas d'un procès équitable devant la Cour suprême.

**Le délégué du Pakistan** rappelle que le Parlement de son pays n'a aucun droit de regard sur les affaires soumises à la Cour suprême et déclare que le Gouvernement et le Parlement soutiennent pleinement M. Kazmi. Il informe le Conseil que le Président du Parlement a autorisé M. Kazmi à assister aux séances parlementaires et que l'intéressé est correctement traité en prison.

**Le Conseil directeur adopte le projet de résolution relatif au cas de M. Syed Hamid Saeed Kazmi et prend dûment acte des commentaires de la délégation pakistanaise.**

M. Riaz Fatyana est bien connu à l'UIP en sa qualité de membre de la troisième Commission permanente. Il a, à maintes reprises, dénoncé au Parlement les brutalités et d'autres prétendues violations commises par des fonctionnaires de police et son domicile a été attaqué le 19 juin 2012. A leur arrivée sur les lieux, les policiers ont arrêté M. Fatyana ainsi que 13 de ses employés, et ils les détiennent illégalement depuis le 21 juin 2012. Le rapport du chef de la police sur cette affaire confirme un cas de vendetta personnelle dont se seraient rendus coupables les services de police locaux. Il confirme aussi les noms des responsables, ajoutant que seul l'un des employés de M. Fatyana a été arrêté par la suite. Le Comité invite les autorités compétentes à prendre immédiatement les mesures nécessaires et à lancer une enquête indépendante sur cette affaire.

**Le délégué du Pakistan** explique que les services de police régionaux ne relèvent pas de la compétence du Parlement national. Cependant, il informe le Conseil que le Parlement du Pakistan a signifié aux autorités parlementaires locales son souhait de voir cette affaire réglée rapidement et équitablement.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Riaz Fatyana et prend dûment acte des commentaires de la délégation pakistanaise.**

### **Palestine**

Le Comité n'a reçu aucune nouvelle information concernant le cas de M. Marwan Barghouti. Il y a eu récemment un échange de prisonniers entre Israël et le Hamas, mais M. Barghouti ne faisait pas partie des personnes libérées. Le Comité réitère son appel à libérer M. Barghouti.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Marwan Barghouti.**

Pour ce qui concerne le cas de M. Ahmad Sa'adat, il n'y a rien de nouveau si ce n'est la levée de son isolement qui a duré trois ans. Il a été condamné à 30 ans de prison pour des questions relatives à ses responsabilités au sein du Front populaire de libération, autrement dit pour des raisons politiques. Il a actuellement des problèmes de santé et ses proches ne peuvent le visiter. Le Comité a exprimé son souhait de recevoir davantage d'informations sur les conditions de détention de M. Sa'adat et lance un appel pour sa libération immédiate.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Ahmad Sa'adat.**

Au début de l'année, 23 parlementaires élus au Conseil législatif palestinien ont été placés en détention administrative en Israël. Le Comité informe le Conseil qu'actuellement cinq de ces personnes sont encore en détention. Le Comité se félicite de cette évolution et lance un appel pour la libération des cinq parlementaires restants.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 23 parlementaires.**

### **Philippines**

Le Comité se félicite de ce que les poursuites à l'encontre de parlementaires en exercice ou anciens aient été abandonnées ou quasiment.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de quatre parlementaires.**

### **Thaïlande**

M. Jatuporn Prompan, figure de proue du mouvement contre l'autoritarisme et membre de la Chambre des représentants, a joué un rôle essentiel dans les manifestations des "chemises rouges" qui ont eu lieu à Bangkok du 12 mars au 19 mai 2010. Placé en détention préventive le jour du scrutin de 2011, il n'a pu voter. Pour cette raison, il n'est plus membre de son parti et il a perdu sa qualité de parlementaire. Le Comité a exprimé son souhait que les autorités thaïlandaises reviennent sur leur décision d'invalidier le mandat de M. Jatuporn Prompan.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Jatuporn Prompan.**

### **Turquie**

Neuf parlementaires ont été autorisés à briguer un mandat alors qu'ils étaient en prison. Ils ont été élus et ont demandé leur libération pour assumer leur fonction parlementaire. Cette demande a été rejetée. Le Parlement turc a adopté une loi permettant la libération sous caution des parlementaires détenus afin qu'ils soient en mesure d'assumer leur mandat. Le Comité a préconisé l'envoi d'une mission en Turquie pour mieux comprendre la nature exacte des charges pesant sur ces parlementaires, l'état d'avancement des procédures et pour voir si les parlementaires sont en mesure d'exercer leur fonction.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de neuf parlementaires.**

#### **c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**

##### **i) Election de trois membres titulaires et d'un membre suppléant**

(CL/191/11c)-P.1-P.6)

**Le Président** informe le Conseil que trois postes de membre titulaire du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient sont à pourvoir étant donné que M. F.-X. de Donnea (Belgique) et M. A. Ponlaboot (Thaïlande) achèvent leur mandat au terme de la session actuelle et que Mme A. Miltenburg (Pays-Bas) a démissionné du Comité suite à son élection à la présidence du Parlement. Le Conseil doit également élire un membre suppléant en

remplacement de Mme E. Papademetriou (Grèce) qui n'est plus parlementaire. Il rappelle au Conseil la décision faisant obligation de respecter la parité entre les sexes dans la composition du Comité.

Pour les postes de membre titulaire, les candidatures de M. T. Henare (Nouvelle-Zélande), Lord Judd (Royaume Uni), M. A.O. Al Mansoori (Emirats arabes unis) et M. F.K. Chowdhury (Bangladesh) ont été reçues. Il propose au Conseil de voter à main levée sur ces candidatures.

**Le Conseil directeur vote à main levée et élit M. T. Henare (Nouvelle-Zélande) et Lord Judd (Royaume-Uni) membres titulaires.**

**Le Président** informe le Conseil qu'une seule candidate, Mme Z. Benarous (Algérie), membre suppléant du Comité, a été nommée à un poste de membre titulaire. Il propose au Conseil directeur d'élire Mme Benarous membre titulaire du Comité.

**Il en est ainsi décidé.**

Suite à l'élection de Lord Judd et de Mme Benarous comme membres titulaires, deux postes de membre suppléant deviennent vacants. Le Président informe le Conseil des candidatures de M. H. Franken (Pays-Bas) et M. D. Papadimoulis (Grèce). Il considère que le Conseil directeur est disposé à les élire membres suppléants.

**Il en est ainsi décidé.**

**ii) Rapport du Comité**  
(CL/191/11c)-R.1)

**M. F.-X. de Donnea (Belgique)**, Rapporteur du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, donne lecture du rapport du Comité, objet du document CL/191/11c)-R.1. Il informe le Conseil que le Comité a examiné un projet de règlement fondé sur une décision et une recommandation précédente du Conseil directeur et qui définissent son rôle, sa composition et son fonctionnement officiel. Il invite le Conseil à approuver le rapport et les projets de règles.

**Il en est ainsi décidé.**

**d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/191/11d)-R.1)

**Mme R. Kadaga (Ouganda)**, Rapporteuse du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, donne lecture du rapport du Comité, objet du document CL/191/11d)-R.1. Elle invite le Conseil à adopter le rapport.

**Il en est ainsi décidé.**

**e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

**i) Election de trois membres titulaires et de deux membres suppléants**

(CL/191/11e)-P.1-P.3)

**Le Président** informe le Conseil que trois membres titulaires doivent être élus pour le Groupe arabe, le Groupe Eurasie et le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour les postes de membre titulaire, les candidatures de Mme G. Cuevas (Mexique) et Mme Y. Meftali (Algérie) ont été soumises. Il considère que le Conseil directeur est disposé à élire Mme Cuevas et Mme Meftali membres titulaires du Comité.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Président** informe le Conseil que deux postes de membre suppléant sont à pourvoir pour le Groupe arabe et le Groupe Asie-Pacifique. Il propose au Conseil d'élire le seul candidat à l'un de ces postes, M. P. Phalusuk (Thaïlande).

**Il en est ainsi décidé.**

**f) Groupe consultatif sur le VIH/sida**

(CL/191/11f)-R.1)

**Le Secrétaire général** donne un aperçu du Groupe consultatif. Il rappelle que le Groupe a organisé une réunion parlementaire en marge de la XIX<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le sida à Washington. Il évoque la visite du Groupe en Tanzanie et l'action lancée avec la coalition parlementaire. Le rapport décrit le travail effectué en Tanzanie et indique que les parlementaires présents soumettraient un rapport à leur parlement.

**g) Réunion des jeunes parlementaires**

(CL/191/11g)-R.1)

**M. K. Dijkhoff (Pays-Bas)** donne lecture du rapport du groupe, objet du document CL/191/11g)-R.1.

Point 12 de l'ordre du jour

**128<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP**

(CL/191/12-P.1)

**M. F. Bustamante (Equateur)** rappelle au Conseil que la 128<sup>ème</sup> Assemblée se tiendra à Quito, en Equateur. C'est à la fois un grand honneur et une énorme responsabilité que d'accueillir cet événement et il espère souhaiter bientôt la bienvenue à tous les délégués à Quito.

**Le Président** invite le Conseil directeur à approuver la liste des observateurs, objet du document CL/191/12-P.1.

**Le Conseil directeur approuve la liste des observateurs.**

Point 13 de l'ordre du jour

**Prochaines réunions interparlementaires**  
(CL/191/13-P.1)

**Le Président** prie le Conseil de se reporter à la déclaration de principe figurant en première page du document CL/191/13-P.1. Le Comité exécutif a estimé qu'il était essentiel que le Conseil directeur réaffirme le principe selon lequel les Assemblées de l'UIP ne peuvent être tenues que si tous les Membres et observateurs de l'UIP sont invités, et si leurs représentants sont certains d'obtenir les visas nécessaires.

**Le délégué de l'Arabie saoudite** observe que, pour promouvoir le rôle de l'UIP et accroître sa visibilité, les conditions garantissant une forte participation doivent prendre en compte les fêtes religieuses. La présente Assemblée a lieu pendant la fête Eid al-Adha. En conséquence, beaucoup de délégués ne sont pas présents.

**La déléguée du Pakistan** approuve. Elle craint que les dates de la 129<sup>ème</sup> Assemblée ne coïncident de nouveau avec cette même fête. Elle demande à l'UIP de faire davantage preuve de considération et de ne pas fixer les dates de ses réunions pendant des fêtes religieuses.

**Le Secrétaire général** déclare que tout est fait pour éviter que les réunions coïncident avec les fêtes et les célébrations religieuses. Il serait difficile de changer les dates de l'Assemblée de 2013 en raison des disponibilités des centres de conférence. Cependant, il promet d'accorder plus d'attention à cette question à l'avenir.

Se reportant au document CL/191/13-P.1, il prend note des dates et lieux des deux prochaines Assemblées. Il informe aussi le Conseil que des discussions sont en cours avec les parlements susceptibles d'accueillir les Assemblées suivantes. Certains ont envoyé des invitations directes et d'autres se sont dits intéressés. Le Comité exécutif a demandé que la seconde Assemblée se tienne systématiquement à Genève. Il a aussi prié le Secrétariat de poursuivre les discussions avec les deux parlements hôtes de la première Assemblée de 2014 et 2015, et de préparer des propositions détaillées à soumettre à Quito.

Il prie le Conseil de se reporter à la liste des réunions spécialisées, notamment celle prévue à Trinité-et-Tobago, le mois suivant dans le but de permettre aux parlements caribéens de débattre de la relation entre parlements et citoyens. L'objectif est d'accroître la visibilité des parlements de la région Caraïbe et de les inciter à adhérer à l'UIP. Toutes les réunions figurant sur la liste sont déjà inscrites au budget ou financées par des sources volontaires.

**Le Président** considère que le Conseil est disposé à approuver la liste des prochaines réunions.

**Le Conseil directeur approuve la liste des prochaines réunions.**

Point 14 de l'ordre du jour

**Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2013**

(CL/191/14-P.1 et P.2)

**Le Président** informe le Conseil que deux candidatures au poste de vérificateur ont été reçues, à savoir celles de M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie) et M. D. Pacheco (Portugal). Il considère que le Conseil directeur est disposé à nommer M. Mohamed et M. Pacheco vérificateurs des comptes pour l'exercice 2013.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 15 de l'ordre du jour

**Elections au Comité exécutif**

(CL/191/15-P.1 et P.2)

**Le Président** informe le Conseil qu'il doit élire deux membres au Comité exécutif pour remplacer M. A. Díaz-Caneja (Mexique), dont le mandat expire au cours de la présente session du Conseil, et M. M. Vardanyan (Arménie), qui n'est plus parlementaire. La candidature de M. D. Vivas (Venezuela) a été soumise ainsi que celle de M. K. Chshmaritian (Arménie) pour achever le mandat de M. Vardanyan qui arrivera à son terme en octobre 2013. Il considère que le Conseil est disposé à élire MM. Vivas et Chshmaritian au Comité exécutif.

**Il en est ainsi décidé.**

**Le Secrétaire général** invite les nouveaux membres élus au Comité exécutif à assister à la prochaine réunion du Comité, le lendemain à midi.

La session est close à 17 h.20.